

ATELIER THEMATIQUE

Activités minières en Afrique subsaharienne : quels impacts sociaux et quelles compensations ? Enjeux, perspectives et controverses

Ouagadougou, Burkina Faso (23, 24 et 25 mars 2016)

PRESENTATION

DATE : Mercredi 23, Jeudi 24 et Vendredi 25 mars 2016

ORGANISATEURS : Institut supérieur des sciences de la population (ISSP) -Université Ouaga I Pr. Joseph Ki-Zerbo et IEDES-UMR Développement et sociétés (Université Panthéon Sorbonne Paris 1-IRD)

PARTENAIRES SCIENTIFIQUES IRD; PRODIG, Programme Mutations et défis africains (MDA) (Paris Nouveaux Mondes).

Lieu : ISSP- Institut supérieur des sciences de la population – Université de Ouaga I Pr. Joseph Ki-Zerbo

Format : Cet atelier réunit chercheurs et professionnels du secteur. Il s'organise sous la forme d'un atelier thématique. Différent d'une conférence universitaire, il rassemble une quarantaine de personnes nommément invitées à débattre pendant trois jours et à formuler des recommandations mêlant regard universitaire et professionnel.

Mercredi 23 mars (8h30/18h)
jeudi 24 mars (8h30/18h)
Vendredi 25 mars (8h30-13h) Déjeuner Cocktail

Jour 1 Mercredi 23 mars 2016 : Impacts sociaux des activités minières

8h30 Accueil des participants

- ❖ **9h** : Mot de bienvenue et ouverture
- ❖ **9H30 -12h30: Etat des lieux au Burkina Faso des « impacts sociaux et environnementaux»** (avec pause café)
 - -> Présentation des résultats intermédiaires des équipes de l'ISSP (impacts démographiques, impacts sur l'éducation, sur la santé)
 - -> Impacts environnementaux

Déjeuner buffet

- ❖ **14h-18h : Réactions aux impacts sociaux** (avec pause café)
 - > Mobilisations au Burkina
 - > Raisons de mécontentement au Sénégal
 - > L'extraction de l'or au Burkina Faso et le profit international

Jour 2 : Jeudi 24 mars 2016 Compenser quoi, à qui, et pour quoi faire ?

❖ 8h30-12H30 (avec pause café) Pratiques de compensation dans le secteur minier

- > Présentation des « cadres » de référence de la compensation
- -> Etat des lieux d'un projet de guide de la compensation
- -> Cadre juridique des compensations au Burkina
- -> Pluralité des régimes de compensation

Déjeuner buffet

- ### ❖ 14h-18H (avec pause café) : Les figures des « compensés » : Que peut-on compenser (les terres, l'environnement, les outils de production etc) et quelles sont les personnes à compenser (impactés direct, indirects ? individuel/commun) ?
- La temporalité dans l'évaluation des impacts
 - La définition des personnes impactées
 - L'implication des pouvoirs publics locaux

Jour 3 Vendredi 25 mars 2016 Perspectives et recommandations

❖ 8h30 -10h30: Compensations et RSE : quelles relations ?

- Registres de compensation obligatoire et volontaire
- Le fonds de développement local en question

Pause café

❖ 11h-13h : Débat général et élaboration des recommandations

Déjeuner-Cocktail

DYNAMIQUES INSTITUTIONNELLES

Dans le cadre d'un programme de recherche intitulé « Mutations et défis africains » financé par la communauté d'universités heSam, un réseau de chercheurs s'est constitué autour de la thématique suivante : « Sociétés et activités extractives en Afrique subsaharienne ».

Ce groupe a choisi de prendre le contre-pied des approches macro-économiques et juridiques s'inquiétant des normes et des cadres réglementaires, de la bonne gouvernance, des conditions d'une meilleure rentabilité de cette activité pour les pays producteurs. Selon cette approche, l'exploitation est perçue comme une nécessité à réguler et les conséquences négatives comme des effets collatéraux à juguler. Les ressources minières ou pétrolières peuvent devenir une opportunité de développement à condition que l'accent soit mis sur l'amélioration des cadres réglementaires, sur la transparence et la diffusion de bonnes pratiques.

Le groupe SocExtra, sans remettre frontalement cette approche en cause, propose une autre entrée. Il s'est fixé comme objectifs scientifiques d'étudier et d'analyser les processus d'extraction à l'œuvre en adoptant un point de vue sociétal, empirique et comparatif, ainsi qu'en variant et articulant les échelles d'analyse (aux niveaux local, national et global). En ouvrant la boîte noire de « la rhétorique du boom minier », elle entend renouveler les problématiques, éclairer l'articulation complexe du global et du local, documenter les modalités de réalisation dans un espace situé de stratégies globalisées en encourageant une analyse plus microsociologique attentive non pas aux « opportunités de développement » mais aux « modalités d'adaptation, de réaction et de résistance » des sociétés.

Ce groupe est à l'origine en 2015/2016 de plusieurs activités :

- un cycle de conférences en France « Ressources et conflictualités en Afrique » (Année 2015/2016) : http://umr-developpement-societes.univ-paris1.fr/fileadmin/UMRDS/Seminaires/Atelier/Cycle_seminaire_Mines_et_conflictualites.pdf
- Journées d'étude : « Accès aux ressources en Afrique de l'Ouest: quelles durabilités et quelles conflictualités? », organisées les 3 et 4 février 2015 à l'ISSP, Université de Ouaga I Pr. Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso.

Ce groupe est pluridisciplinaire (sociologues, anthropologues, politistes, démographes, géographes, juristes), international (France, Canada, Burkina Faso, Mali, Sénégal), et ouvert aux collaborations avec les professionnels. L'organisation de l'Atelier thématique de mars 2016 s'inscrit dans cette dynamique.

De son côté depuis 2013, l'ISSP a initié une réflexion sur l'extraction minière au Burkina Faso et ses conséquences sociodémographiques. Cette activité portée par l'Unité mobilité habitat et environnement est un projet fédérateur où toutes les autres unités de recherche de l'ISSP sont impliquées : l'Unité population et éducation sur les aspects liés aux conséquences sur la scolarisation ; l'Unité population et santé sur les aspects liés aux conséquences sur la santé et l'Unité mobilité habitat et environnement sur les aspects liés à la migration et à l'environnement. Des recherches exploratoires aussi bien quantitatives que qualitatives sont menées sur quelques sites d'orpaillage, avec l'appui d'étudiants et un atelier a été organisé en collaboration en 2015 avec IEDES-UMR Développement et sociétés (Université Panthéon Sorbonne Paris 1) sur la thématique.

Cet atelier s'inscrit dans une collaboration renforcée entre l'UMR Développement et sociétés (Université Paris 1-IRD) et l'ISSP de l'Université Ouaga I Pr. Joseph Ki-Zerbo. Tous les deux co-organisateurs des journées d'études de février 2015, les deux institutions ont des équipes en interne travaillant sur les questions minières. Alors que le premier axe de l'UMR Développement et sociétés s'intitule « Reconfigurations du politique : mobilisations sociales et accès aux ressources », l'ISSP organise un pôle transversal autour des questions minières.

Présentation scientifique de l'atelier thématique :
**Activités minières en Afrique subsaharienne : quels impacts sociaux et quelles compensations ?
Enjeux, perspectives et controverses**

Ouagadougou, Burkina Faso (23, 24 et 25 mars 2016)

Lieu : ISSP- Université de Ouaga I Pr. Joseph Ki-Zerbo

L'accès aux ressources, minières et foncières notamment, leur contrôle, leur gestion, leur gouvernance, leur privatisation progressive ainsi que l'intensification des formes « d'extractivisme marchand »¹ suscitent l'intérêt et les préoccupations d'un nombre grandissant d'acteurs. Bien que les processus à l'œuvre dans le domaine soient résolument globaux (acteurs multinationaux, flux mondiaux de circulation, finance internationale), ils se posent aujourd'hui en Afrique subsaharienne dans des termes exacerbés et remodelés (montée des contestations, structuration institutionnelle du secteur, publicité mondiale accrue, premières fermetures de sites, initiatives de capitalisation de l'expérience des populations).

Ces activités sont porteuses d'une double promesse : promesse de contribuer au développement national en soutenant la croissance et en créant des emplois, mais en même temps promesse d'impacts sociaux et environnementaux collatéraux menaçant les équilibres locaux des sites hébergeant ces activités minières.

Afin de pallier à ce rapport ambigu, des relations de « compensation » surgissent à différents moments du cycle extractif et sous différentes formes, même si elles n'en portent pas le nom officiellement. Les Etats par exemple négocient une participation au capital des entreprises extractives comme contre partie de l'exploitation des ressources nationales. Les exploitations industrielles « compensent » les populations impactées par leurs activités par des « plans de réinstallation » puis par des programmes de soutien à des activités locales génératrices de revenus. Les orpailleurs négocient eux aussi avec les pouvoirs locaux pour obtenir l'autorisation de leur activité. Les relations de compensation occupent un rôle important et mouvant. Elles sont inextricablement liées à la détermination et à l'évaluation des « impacts sociaux ». En effet, la compensation se définit comme « l'action de réaliser ou de rétablir l'équilibre entre deux choses complémentaires ou antagonistes », comme « la contrepartie ou le dédommagement d'un d'inconvénient ou d'un désavantage » (CNRTL, 2016). Aborder les activités extractives sous l'angle de la compensation implique donc une double dynamique : s'interroger tout d'abord sur les « inconvénients » pris en compte puis sur les modalités mises en œuvre pour établir une contrepartie. La compensation fait appel au caractère moral des échanges économiques en questionnant la part éthique de l'acte marchand, celle où l'on mesure les parts respectives de dommages et de bénéfices que comportent les activités extractives en fonction des acteurs impliqués.

Or, les modalités de compensation sont très diverses. Bien qu'il existe quelques cadres de référence (celui de la SFI, celui des Etats parfois mais encore assez parcellaires), les pratiques relèvent encore beaucoup du cas par cas, et sont négociées ou imposées dans leurs détails au niveau local. Compensation numéraire ou non ? Quelle perspective temporelle adoptée pour l'établissement des contreparties ? La compensation doit-elle être pensée comme une notion incluant tant les obligations légales que des actions engagées dans le cadre d'une responsabilité sociale et environnementale (RSE) ? S'agit-il de compenser financièrement, écologiquement, socialement, en offrant du travail, en participant au développement local ou national ? Qui établit les évaluations ? Peut-on tout compenser ?

Cet atelier thématique se propose de débattre de ces questions selon le format d'un atelier. Il ne s'agira pas d'une conférence universitaire, mais de la réunion d'une quarantaine de personnes sur trois jours, invitées à échanger et travailler sur ces questions en mêlant regard de professionnels et analyses de chercheurs.

Participants :

Etat central, Pouvoirs publics locaux, Associations, Miniers, Bureaux d'études, Chercheurs.

¹ Expression préférée à celle plus médiatique de « pillage des ressources ».